

**ANIMATION DU COLLECTIF « POSTES FONJEP-ECSI »
2021-2023**

Termes de référence

Décembre 2020

Commanditaire : Fonds de coopération, de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)




**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONJEP Solidarité
Internationale
— Échanger, s'entraider, s'engager —



Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION GENERALE	4
1. CONTEXTE	5
1.1 HISTORIQUE DU FONJEP	5
Présentation du FONJEP	5
1.2 ENJEUX ET FINALITE DES POSTES FONJEP-ECSI	6
• Contexte des postes Fonjep-ECSI	6
• Objectifs des postes Fonjep-ECSI	8
• Bénéficiaires des postes Fonjep-ECSI	9
• Résultats attendus des postes Fonjep-ECSI	10
• Le collectif des postes Fonjep-ECSI	10
1.3 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DES POSTES FONJEP-ECSI	11
1.4 APPEL A PROPOSITIONS 2021-2023	11
2. OBJET DE LA MISSION D'ANIMATION	12
• Les Enseignements de l'évaluation 2018-2020	12
• La plateforme de collaboration en ligne	13
2.1 CHAMP GENERAL DE L'ANIMATION DU DISPOSITIF	13
2. 2 CHAMPS SPECIFIQUES DE L'ANIMATION DU DISPOSITIF	14
• Un accompagnement individualisé des titulaires	14
• L'animation et le suivi d'un collectif élargi	14
• Une animation territorialisée	14
2.3 PRINCIPALES ACTIVITES ET PRINCIPAUX LIVRABLES	14
3. DEROULEMENT DE L'ANIMATION ET LIVRABLES	16
3.1 CADRE ET ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES DE L'ANIMATION	16
• Grands principes des outils et des méthodes de l'animation	16
• Principales orientations méthodologiques	16
• Documentation de référence	16
3.2 ORGANISATION DE LA PRESTATION, INTERLOCUTEURS ET CALENDRIER	17
• Principales étapes de la prestation de l'animation	17
• Interlocuteurs	17
• Eléments de calendrier	17
4. PROFIL DU PRESTATAIRE	18
5. PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES	18
5.1 COMPOSITION DES OFFRES	18
5.2 MODALITES DE DEPOT DES OFFRES	19
5.3 CALENDRIER PREVISIONNEL DE SELECTION	19
• Etapes de la sélection	19
• Principaux critères de sélection	20
ANNEXES	21
Annexe 1	22
Annexe 2	30

Liste des abréviations

AFD	Agence Française de Développement
CA	Conseil d'administration
CV	Curriculum vitae
ECSI	Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
FONJEP	Fonds de coopération, de la jeunesse et de l'éducation populaire.
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
ONG	Organisation non-gouvernementale
RRMA	Réseau Régionaux Multi-Acteurs
SI	Solidarité Internationale
TDR	Termes de référence
TTC	Toute Taxe Comprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

INTRODUCTION GENERALE

Les présents termes de référence (TDR) constituent le cadre contextuel et technique devant permettre de recruter un prestataire de service qui aura la charge d'assurer l'animation du collectif des postes « *Fonjep – éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)* », *cofinancés dans le cadre du dispositif dit « postes Fonjep-ECSI »*. Ce dispositif consiste à cofinancer des ressources humaines spécifiquement dédiées à la mise en œuvre d'actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) par des associations françaises demandeuses et porteuses d'un projet ECSI en leur sein. L'animation portera sur les postes cofinancés pendant la période 2021-2023.

Les présents TDR doivent ainsi permettre à tout soumissionnaire qui le souhaite de présenter une offre technique et financière en conformité avec les attentes des commanditaires et les spécificités des « postes Fonjep- ECSI ».

Le commanditaire de la prestation d'animation est le FONJEP dont les missions et l'organisation seront décrites ci-dessous. Sur ce dispositif spécifique « Postes Fonjep-ECSI », le FONJEP assure le rôle d'opérateur pour le compte de l'Etat français et procède aux versements des cofinancements aux associations bénéficiaires de subventions. Le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) ainsi que son opérateur pour l'aide publique au développement, l'Agence française de Développement (AFD), sont fortement impliqués dans le dispositif. A ce titre, pour ce dispositif, le FONJEP, l'AFD et le MEAE ont mis en place un comité de pilotage.

Les présents TDR se décomposeront comme suit :

- Présentation du contexte du dispositif.
- Présentation de l'objet de l'appel d'offre.
- Le cadre général du déroulement de l'animation, ses orientations.
- La présentation et le dépôt des offres.

1. Contexte

1.1 Historique du FONJEP

Présentation du FONJEP

Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (**FONJEP**) est une association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1964, pour permettre la coopération entre les membres institutionnels (Etat, collectivités territoriales, leurs établissements publics) et les associations et autres organismes privés sans but lucratif concourant à la cohésion sociale. Il est cogéré par l'Etat, les collectivités et les associations. Sa mission est de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire¹.

L'une de ses principales activités est la gestion des « **postes Fonjep** » : versement, pour le compte de ses membres institutionnels, d'aides annuelles de 7 000 € à 8 000 €, à des associations françaises. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié. L'attribution d'un poste Fonjep agit comme un « label » qui valorise le projet mené par l'association et donne des gages sur sa stabilité, ce qui peut créer un cercle vertueux en encourageant l'appui de nouveaux financeurs et partenaires. Il contribue à la structuration du secteur, à la professionnalisation et à la pérennisation du poste.

En 2019, 6024 postes Fonjep ont été soutenus, correspondant à 51 121 275€ de subventions pour le compte de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et du Ministère de la Culture.

Le FONJEP assure également, pour le compte du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), la gestion de deux dispositifs de solidarité internationale. Les **programmes JSI et VVV/SI**, « Jeunesse, solidarité internationale » et « Ville, vie, vacances/solidarité internationale » sont destinés aux jeunes de 15 à 25 ans et permettent des rencontres interculturelles de groupes de jeunes Français et étrangers autour d'une action collective, solidaire et durable, en France ou à l'étranger. Le **Volontariat de Solidarité Internationale** (VSI) permet à toute personne majeure de développer des missions d'intérêt général dans les domaines de la coopération et de l'action humanitaire.

Enfin, le FONJEP gère pour le compte du MEAE et de l'Agence Française de Développement (AFD) les « postes **Fonjep-ECSI** ». Dans le cadre de l'appui aux programmes d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) mis en œuvre par les organisations de la société civile (OSC), le MEAE, de 1997 à 2008, puis l'AFD depuis 2009, cofinancent des « postes Fonjep- ECSI » ouverts dans des associations loi 1901 de solidarité internationale et d'éducation populaire.

¹ Site du FONJEP : <https://www.fonjep.org/>

Le FONJEP assure dans ce dispositif le versement aux associations, le suivi administratif des postes et l'animation du collectif. Les décisions relatives à l'attribution des subventions (associations bénéficiaires, montant de la subvention, procédure d'attribution...) relèvent de l'AFD et du MEAE. Un comité tripartite composé de représentants du FONJEP, de l'AFD et du MEAE assure le pilotage du dispositif et de son animation.

Les relations et modalités de suivi et de communication entre les partenaires sont régies par des conventions.

Les présents termes de référence concernent exclusivement le financement des postes associatifs centrés sur l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Pour la période 2021-2023, le financement de l'AFD permettra de soutenir entre 52 et 64 postes pour lesquels FONJEP assure le versement des fonds, le suivi, l'évaluation et la communication.

1.2 Enjeux et finalité des postes Fonjep-ECSI

Contexte des postes Fonjep-ECSI

Afin de favoriser la construction d'un monde plus juste, solidaire et durable, l'ECSI² incite les citoyens à s'informer, à comprendre, et à agir, individuellement et collectivement, pour le changement. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie. Elle favorise l'appropriation par les citoyens des questions de solidarité, de coopération, de développement et de solidarité internationale, visant à faire comprendre et partager les réalités d'un monde de plus en plus complexe et interdépendant. Elle joue un rôle déterminant pour répondre aux grands enjeux contemporains et pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030³.

Les programmes d'ECSI éligibles aux « postes Fonjep-ECSI » sont mis en œuvre par des OSC diverses : ONG de solidarité internationale, associations d'éducation populaire, ou intervenant dans le champ de l'action sociale, de la jeunesse. Ils peuvent comprendre des actions variées : information et sensibilisation, animation et création d'outils pédagogiques, plaidoyer et influence, mobilisation citoyenne... Ils peuvent être déployés auprès de tous types de publics (jeunes et moins jeunes, en ou hors cadre scolaire, habitants de zones urbaines, rurales, périurbaines, ...) et sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer), selon le champ d'action propre à chaque structure et à son insertion dans le tissu national et local.

Une attention particulière sera portée aux associations attachées à :

² Cf charte Educasol : http://www.educasol.org/IMG/pdf/a4_charte_educasol_vf.pdf

³ Extrait de l'argumentaire commun sur l'utilité de l'ECSI – octobre 2020

- sensibiliser de nouveaux publics ou des publics spécifiques habituellement peu touchés par les programmes d'ECSI ;
- intégrer le genre dans leurs pratiques d'ECSI, au niveau des contenus thématiques et des méthodes d'animation.

L'importance de l'ECSI a été affirmée dans les conclusions du CICID (Comité Interministériel pour la Coopération internationale et le Développement) en novembre 2016, puis en février 2018. Elle également été soulignée dans la Feuille de Route de la France pour la réalisation des ODD présentée à l'ONU en septembre 2019.

L'intégration de l'ECSI dans les documents de cadrage stratégiques du MEAE et de l'AFD est reprise ci-après

Cadre logique du MEAE sur l'ECSI (mars 2019) - priorités transversales

- *Sensibilisation aux ODD en lien avec les enjeux de développement et de SI ; et leur intégration comme cadre de référence*
- *La jeunesse comme cible mais aussi comme actrice de l'ECSI en France comme à l'étranger*
- *La nécessité de parler aux moins convaincus*
- *L'association des acteurs des territoires*
- *L'ouverture aux réseaux internationaux et européens*

Cadre d'intervention de l'AFD (OSC) 2018-2023 - extrait des objectifs pour l'ECSI :

- *Accompagner des programmes d'ECSI au plus près des territoires, y compris en Outre-mer*
- *Renouveler les approches d'ECSI :*
 - *Dimension pluri-acteurs*
 - *Innovation pédagogique*
 - *Intégration du numérique*
 - *Ouverture aux publics peu touchés et/ou moins convaincus*
 - *Suivi-évaluation et mesure des impacts*
 - *Actions d'ECSI dans les pays d'intervention avec des interactions en France*
 - *La jeunesse actrice des ODD au Nord comme au Sud*
- *Des synergies à rechercher entre les programmes d'ECSI de l'AFD et ceux des OSC*

Agenda 2030 & ECSI ⁴

L'Agenda 2030 des Nations unies, complété par l'Accord de Paris sur le Climat, propose un cadre pour la mobilisation de la communauté internationale, des États, des collectivités territoriales, des associations, des entreprises et des citoyen.ne.s. Depuis 2015, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) s'appliquent à l'ensemble des pays et des territoires et permettent de croiser des enjeux interconnectés, du local au global.

La « Feuille de route pour l'Agenda 2030 »⁵, adoptée par la France en septembre 2019 témoigne du rôle central de l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), en reconnaissant, à l'instar des Nations unies, l'engagement citoyen dans le domaine du développement et de la solidarité internationale comme un « levier d'action transversal qui permet une appropriation concrète et durable des enjeux globaux et de l'Agenda 2030 » et ce :

- en faisant un enjeu central de « l'éducation et de la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable » ;
- en affirmant la nécessité d'une participation effective de l'ensemble des publics à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, via un accompagnement des « engagements citoyens » et en donnant « le pouvoir aux territoires qui se mobilisent pour un changement des comportements et des modes de faire »

Objectifs des postes Fonjep-ECSI

C'est dans cet esprit que les pouvoirs publics ont souhaité soutenir le système des « postes Fonjep-ECSI ». Celui-ci consiste à subventionner pendant 3 ans des postes dans des OSC consacrés à des activités d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, et ce à hauteur de 8500 euros par an et par poste, entre 2021 et 2023 (8000 € pour les périodes précédentes).

La sélection des OSC bénéficiaires de ces postes se fait par appel à candidatures. Le FONJEP bénéficie de la subvention globale de l'AFD et reverse trimestriellement aux associations sélectionnées la part leur revenant.

Le dispositif des postes Fonjep-ECSI a pour objectif, dans le cadre général de l'activité du FONJEP, de soutenir de façon ciblée et coordonnée un ensemble de postes dédiés à des projets de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il s'agit de soutenir l'ECSI et son ancrage dans les territoires en permettant à des structures associatives d'accueillir et d'informer les différents publics, de contribuer à l'animation de réseaux d'acteurs et de développer des partenariats permettant de valoriser, capitaliser et renforcer les savoir-faire et expériences.

⁴ Extrait de l'argumentaire commun sur l'utilité de l'ECSI – octobre 2020 (groupe de concertation ECSI)

⁵ [Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030](#), septembre 2019

Les titulaires des postes sont spécifiquement chargés de :

- **Informer et sensibiliser les différents publics français** : mettre en œuvre des animations, des formations, répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics. De lancer, de tester et de mettre en œuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale.
- **Valoriser les actions, innover, capitaliser** : développer des savoirs faire et pratiques éducatives.
- **D'initier et développer des partenariats** régionaux, interrégionaux et internationaux en faveur de l'ECSI, élaborer des synergies avec des acteurs nationaux, plates-formes référentes d'ECSI, réseaux régionaux, acteurs du volontariat...
- **Animer les territoires** : préparer, relayer et animer des manifestations, rencontres, impliquer et mobiliser les acteurs locaux, publics et privés.

Dans le cadre du triennal 2018-2020, un accent fort a été mis, en complément du cofinancement, sur l'animation du collectif, appuyée par un prestataire externe. Un séminaire annuel de trois jours, des webinaires trimestriels, la mise en place d'une plate-forme collaborative, des entretiens individuels avec les titulaires ou encore des visites des associations bénéficiaires ont alimenté ce travail d'animation. Ce volet répondait aux objectifs de renforcement des compétences des titulaires, de la mutualisation et capitalisation de leurs expériences

Bénéficiaires des postes Fonjep-ECSI

Les bénéficiaires des postes Fonjep-ECSI sont exclusivement les organisations non-gouvernementales françaises de loi 1901 ou de loi 1908. Le spectre associatif étant très large, les pouvoirs publics ont souhaité mettre la priorité sur les associations bénéficiant des caractéristiques suivantes :

- La cohérence et la pertinence du programme d'ECSI de l'association ;
- Poste à temps plein positionné sur un titulaire unique ;
- La capacité du titulaire à mettre en œuvre le programme d'ECSI qui lui est confié (compétences du candidat et accompagnement/encadrement fourni par la structure employeuse) ;
- L'engagement à participer au collectif des postes ;
- L'engagement à produire le reporting annuel demandé ;
- La prise en compte du genre dans les activités d'ECSI menées par l'association ;
- Les structures qui bénéficient en direct d'une subvention de l'AFD pour un projet ou programme d'ECSI (Initiatives OSC) seront écartées de la sélection.

Résultats attendus des postes Fonjep-ECSI

Chaque association bénéficiaire d'un poste Fonjep-ECSI a produit un plan d'action sur 3 ans ou sur la période pour laquelle le financement a été attribué. Ce plan d'action définit les objectifs de l'association en matière d'ECSI, les activités d'ECSI prévues, les moyens alloués, le profil du poste dédié à l'ECSI pour lequel le financement est demandé, les partenaires engagés ainsi que les risques et freins envisagés.

Cependant, et de façon générale, il est attendu que les postes Fonjep-ECSI assurent la mise en œuvre de programmes d'ECSI comportant des actions variées telles que : information et sensibilisation, animation et création d'outils pédagogiques, plaidoyer et influence, mobilisation citoyenne, etc. Ils peuvent être déployés auprès de tous types de publics (jeunes et moins jeunes, en ou hors cadre scolaire, habitants de zones urbaines, rurales, périurbaines, ...) et sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer), selon le champ d'action propre à chaque structure et à son insertion dans le tissu national et local.

Le collectif des postes Fonjep-ECSI

La participation à des activités collectives des postes Fonjep-ECSI est une condition du financement dans le cadre de ce dispositif. Ces activités peuvent prendre la forme de rassemblements virtuels ou en présentiel avec des intervenants extérieurs.

Chaque titulaire est tenu de participer et contribuer à la dynamique collective impulsée via le dispositif, à travers :

- la participation à la plateforme de collaboration en ligne ;
- la contribution aux échanges d'expériences et de capitalisation ;
- le partage au sein de sa structure (membres du CA, responsables, collègues) les réflexions menées dans le cadre du collectif.

Le FONJEP organise le cadre de ces activités en collaboration avec les titulaires de postes Fonjep-ECSI.

Cela a pour objectif de permettre le renforcement des capacités individuelles et collectives des acteurs de l'ECSI, et par là l'amélioration et le changement d'échelle de leurs interventions.

Pour permettre le bon déroulement de cette dynamique collective, les institutions s'engagent à :

- Mettre en place une fonction support d'animation du collectif ;
- Maintenir et animer la plateforme web dédiée au dispositif, au sein de laquelle sont centralisés les échanges en dehors des séminaires, le partage d'informations, les documents liés au dispositif ;
- Soutenir, dans la mesure du possible, les initiatives venant des postes Fonjep-ECSI et qui contribuent au renforcement des capacités individuelles et collectives des titulaires pour des interventions de qualité.

1.3 Dispositif institutionnel des postes Fonjep

Dans le cadre d'une convention spécifique, l'Agence Française de Développement confie au FONJEP la gestion administrative et financière des subventions qu'elle accorde à des associations pour la mise en œuvre de projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale par des salariés dédiés. Le FONJEP est également chargé de l'animation du réseau informel que constituent ces postes.

La mise en œuvre de ce dispositif Fonjep- ECSI est encadrée par un processus spécifique :

- Lancement d'un appel à candidatures tri-annuel (le dernier, 2021-2023 fait actuellement l'objet d'une phase de sélection des OSC bénéficiaires) publié sur le site du FONJEP, relayé par l'AFD et le MEAE ;
- Les propositions sont reçues, analysées et sélectionnées par des représentants du MEAE, de l'AFD et du FONJEP. La liste des associations sélectionnées est présentée, en annexe du programme triennal de financement du FONJEP, au Comité ONG de l'AFD chargé de valider les cofinancements réservés aux ONG ;
- Une fois le projet global approuvé par l'instance d'octroi (sur les 3 ans et pour l'ensemble des ONG), l'AFD conventionne avec le FONJEP pour les trois années, lui donnant ainsi la mission de :
 - o Verser annuellement les financements aux associations (dans la mesure où ces dernières se seront acquittées de leurs bilans annuels) ;
 - o Assurer le suivi administratif et financier de chaque poste et d'en rendre compte à l'AFD ;
 - o Organiser la sélection d'un prestataire externe pour l'animation du réseau ;
 - o Piloter l'animation du réseau confiée au prestataire ;
 - o Piloter la prestation de la plateforme de collaboration en ligne ;
 - o Organiser le recrutement d'un prestataire externe pour l'évaluation du triennal des postes, et suivre la mise en œuvre de cette évaluation.

1.4 Appel à candidatures 2021-2023

Le dernier appel à candidatures porte sur la période 2021-2023 (**annexe 1**). Il a été lancé le 10 novembre 2020 et les OSC bénéficiaires seront sélectionnées dans le courant du mois de janvier 2021.

Les orientations et objectifs des postes Fonjep pour la période 2021-2023 sont conformes aux objectifs mentionnés ci-dessus (Cf. partie 1.2). Pour cet appel à candidatures, entre 52 et 64 postes Fonjep seront financés à hauteur de 8500 euros par an et par poste⁶.

Les pouvoirs publics respecteront le pluralisme des approches, des contenus et des méthodes d'intervention proposées par les OSC. Les associations sélectionnées seront diverses et devront répondre aux critères définis ci-dessus. (Cf. partie 1.2 les bénéficiaires).

2. Objet de la mission d'animation

Initialement surtout conçu comme un outil de financement, le dispositif a été complété progressivement par un volet animation, considérablement renforcé sur la période 2018-2020, dans l'objectif de constituer un collectif des postes Fonjep-ECSI. L'animation devait répondre aux objectifs principaux suivants :

- renforcement des compétences des titulaires de postes ;
- mutualisation et capitalisation sur les expériences des bénéficiaires.

Tirant les enseignements de l'évaluation du triennal 2018-2020, l'appel à candidatures 2021-2023 soutient les actions d'animation et de mise en réseau pour renforcer outre les objectifs définis ci-dessus, la professionnalisation des acteurs.

Pour ce faire, l'animation sera renforcée sur la période 2021-2023 avec le maintien et le renforcement de l'animation de la plateforme de collaboration en ligne lancée en février 2020, ainsi qu'à travers un accompagnement des OSC bénéficiaires tout au long de cette période. Au-delà du seul titulaire du poste Fonjep-ECSI, la structure bénéficiaire sera associée au dispositif (avec une mobilisation ponctuelle des dirigeants).

L'animation des postes qui sera conduite entre 2021 et 2023 portera sur le collectif des postes Fonjep-ECSI, selon les Termes de référence de l'appel à candidatures 2021-2023 (**annexe 1**) et tiendra compte des enseignements tirés de la dernière évaluation réalisée du dispositif de postes Fonjep-ECSI.

Les Enseignements de l'évaluation 2018-2020

Dans le cadre de l'évaluation 2018-2020, l'animation a été perçue aussi bien par les dirigeants des OSC et les titulaires des postes Fonjep-ECSI comme étant un élément essentiel pour le développement de l'interconnaissance, des compétences, le changement de pratiques, et concourant à la professionnalisation des titulaires grâce aux échanges entre eux.

⁶ La liste des associations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI sur la période 2018-2020 se trouve en annexe 2

L'animation devra permettre d'identifier:

- Les besoins de renforcement de compétences (à travers des entretiens individuels et des visites des associations) ;
- Des temps de capitalisation et d'échanges collectifs autour de sujets spécifiques et/ou de pratiques (à travers la mise en œuvre des rassemblements nationaux ou régionaux, de webinaires contribuant à la professionnalisation des acteurs et au renforcement des partenariats et des coopérations) ;
- Les contributions des associations et des titulaires au collectif (mise à contribution d'une expertise sur une thématique ou secteur, animation d'une activité ou d'un atelier dans le cadre des différents rassemblements) ;
- Les interventions externes sur un sujet d'intérêt pour le collectif (par ex : les bonnes pratiques en matière d'intervention sur le genre, le partage d'expériences réalisées dans des réseaux européens,...)
- Les initiatives venant des postes Fonjep-ECSI et qui contribuent au renforcement des capacités individuelles et collectives des titulaires pour des interventions de qualité.

La plateforme de collaboration en ligne

Lancée en février 2020, la plateforme de collaboration en ligne est un outil qui est au service de l'animation du collectif et doit contribuer à la réalisation des objectifs définis pour le triennal 2021-2023 (**annexe 1**). L'évaluation a soulevé qu'elle est considérée comme étant utile par les titulaires mais reste largement sous-utilisée par ces derniers.

Un accompagnement des utilisateurs est nécessaire pour mieux comprendre les enjeux de celle-ci, sa plus-value et sa différence par rapport à d'autres plateformes existantes.

2.1 Champ général de l'animation du dispositif

La prestation d'animation du dispositif devra s'adapter aux besoins repérés au sein du collectif pour atteindre les objectifs de renforcement autour de :

- la dynamique collective (notamment à travers les temps collectifs et la plateforme de collaboration en ligne) ;
- des compétences des titulaires de postes Fonjep-ECSI ;
- la mutualisation et capitalisation sur les expériences et les compétences des bénéficiaires.

La prestation d'animation inclut l'analyse des bilans annuels produits par les titulaires des postes.

2. 2 Champs spécifiques de l'animation du dispositif

Un accompagnement individualisé des titulaires

Il s'agira à travers l'animation de favoriser le sentiment d'appartenance au collectif des nouvelles OSC et des nouveaux titulaires qui l'intégreront à partir de février 2021. Par ailleurs, il existe une rotation importante des titulaires des postes Fonjep-ECSI, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans l'animation.

Dans le but de faciliter cette intégration, des supports peuvent être créés ou des actions mises en places (*par exemple : un livret d'accueil, un kit de passation, des temps de présentation du dispositif, une meilleur prise en main de la plateforme etc.*)

L'animation et le suivi d'un collectif élargi

Le collectif des titulaires a été significativement renforcé sur la période 2018-2020. Un nombre significatifs d'acteurs est sorti du dispositif pour des raisons variées (par exemple : accession à d'autres financements de l'AFD). Néanmoins, il semble nécessaire et légitime de continuer à les mobiliser pour certaines activités du collectif.

Par ailleurs, la participation des dirigeants et/ou responsables des associations bénéficiaires à des temps spécifiques de la vie du collectif sera encouragée sur le triennal 2021-2023.

Il s'agira d'identifier les besoins et attentes de ces acteurs, ainsi que les modalités de participation leur permettant de contribuer au collectif.

Un important travail devra être engagé sur l'accueil et l'intégration de ces différents acteurs au collectif, l'identification des besoins (de formation, de thématiques, etc.), l'interconnaissance, et l'échange de pratiques.

Une animation territorialisée

L'animation pourra aussi se décliner avec un volet régional. Dans un premier temps, elle permettra de faire émerger auprès des titulaires les idées et pistes de réflexion autour des modalités que pourra prendre cette animation. Elle aura comme ambition de proposer des activités en cohérence avec les dynamiques existantes dans un territoire donné, les besoins identifiés par les associations et les titulaires de ce territoire, et avec l'animation globale.

2. 3 Principales activités et principaux livrables

- Note de cadrage à soumettre au COPIL
- Accueil et intégration des différents acteurs dans le collectif

**Les activités et livrables proposés ci-dessous sont à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Le soumissionnaire est encouragé à formuler d'autres propositions.*

Exemples:

- Production de fiches de présentation des titulaires et des OSC bénéficiaires ou de supports favorisant l'interconnaissance ainsi qu'une rapide prise en main de la plateforme en ligne qui facilite sa compréhension de sa plus-value
- une brève prise de contact avec les associations (par téléphone/ou mél) pour présenter le cadre de l'animation
- Animation de la plateforme en ligne (*sur la première année, il a été estimé au moins 4 journées par mois pour animer la plateforme*).
 - actualisation des utilisateurs
 - planification de l'animation de la plateforme (calendrier, contenus et formats)
- Adaptation du reporting (bilan annuel des activités) favorisant l'implication du responsable de l'association ainsi que du titulaire, et permettant le partage de bonnes pratiques au collectif ;
- Identification des besoins (entretiens avec les responsables de l'association et le titulaire du poste pour identifier leurs besoins et attentes par rapport au dispositif)
- Animation des séances de travail autour de thèmes identifiés au sein du collectif favorisant l'interconnaissance, l'échange de pratiques et les échanges au niveau des territoires ;
- Proposition d'animation à une échelle nationale et régionale destinée au collectif élargi : les responsables des associations, les anciens titulaires, autres acteurs de l'ECSI.
- Mise en relation des structures en fonction de leurs besoins.
- Diffusion des productions.
- Une rencontre annuelle des postes dont le prestataire assurera l'organisation et l'animation.

Ces activités seront complétées par d'autres temps d'animation du collectif (ex : sessions de capitalisation, interventions externes,...)

Sur l'ensemble de la prestation un certain nombre de livrables devront être remis :

- Analyse et synthèse des bilans annuels des postes
- Documentation issue de l'accompagnement des associations
- Un compte-rendu des sessions collectives et des journées des postes

Ce travail sera mené par le prestataire qui fera le lien avec le service solidarité internationale du FONJEP. Les échanges avec les structures peuvent être menés par téléphone, par visio-conférence, ou de visites de terrain.

3. Cadre et orientations méthodologiques de l'animation

3.1 Orientations et principes méthodologiques

Il reviendra à chaque soumissionnaire de proposer une méthodologie détaillée prenant en compte les missions spécifiques définies dans les présents TDR.

Grands principes des outils et des méthodes de l'animation

Les outils et méthodes de production d'écrits et de capitalisation d'expérience définis par les soumissionnaires devront respecter un certain nombre de normes déontologiques et éthiques :

- L'objectivité des informations recueillies et des analyses fournies constitue le point cardinal de toute production écrite. Les méthodes proposées par les soumissionnaires devront garantir ce principe.
- Le dynamisme ou « aspect moteur » dans le rôle d'animation : en ce sens, l'animation doit être, au final, force de proposition, d'amélioration et d'enrichissement. Ces propositions pourront être le fruit du prestataire ou des bénéficiaires interrogés, à condition de le préciser.
- sélectionnés sur la base de critères qui seront proposés par le prestataire.
-

Principales orientations méthodologiques

Les propositions méthodologiques des soumissionnaires devront s'insérer dans les grandes orientations méthodologiques suivantes :

- Une animation qui se veut dynamique et prospective afin d'améliorer et d'enrichir le contenu du prochain appel à candidatures.
- Une animation qui encourage au maximum des méthodologies participatives .

Documentation de référence

En début de mission, toute la documentation disponible sera mise à la disposition des prestataires. Elle concerne notamment :

- Des documents de cadrage stratégique et opérationnel : orientations du MEAE/AFD en matière d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, TDR de l'appel à candidatures 2021-2023 ([annexe 1](#)).
- Les synthèses transversales des rapports annuels d'activités des postes Fonjep-ECSI réalisé par le dernier prestataire en charge de l'animation.
- Les actes des journées annuelles regroupant l'ensemble des postes Fonjep-ECSI.

3.2 Organisation de la prestation , interlocuteurs et calendrier

Principales étapes de la prestation de l'animation

Le processus d'animation comprendra les principales étapes générales suivantes :

- Cadrage technique et méthodologique préalable au déroulement de la mission avec le comité de pilotage, sur la base d'une note de cadrage (ou rapport de démarrage) pour le comité de pilotage qui devra la valider.
- Mise en place des premières activités définies et validées avec le comité de pilotage
- Préparation d'une première séance de travail dans le 1^{er} semestre, avec présentation au comité de pilotage et validation de celui-ci.

Interlocuteurs

Pour le suivi du processus, un comité de pilotage est mis en place. Il se compose d'un représentant du FONJEP, d'un représentant de l'AFD et d'un représentant du MEAE. Le secrétariat du comité est assuré par le FONJEP.

Le comité de pilotage a pour mission :

- De sélectionner le prestataire de service pour la conduite de l'animation ;
- De veiller au respect des termes du contrat et spécifiquement des termes de référence durant l'exécution de la mission ;
- De veiller au respect des délais et du budget impartis ;
- De fournir les contenus de base et toute la documentation disponible et utile au lancement de l'animation ;
- De répondre à toute question d'ordre administrative, financière et technique ;
- De favoriser la mobilisation des bénéficiaires du dispositif Fonjep-ECSI.

Pour toute question d'ordre administratif et financier, le FONJEP reste l'interlocuteur unique du prestataire de service.

Pour toute question d'ordre technique, le comité de pilotage est l'interlocuteur unique. Le secrétariat étant assuré par le FONJEP, toute question sera centralisée au niveau du FONJEP. Une réponse unique sera transmise par le FONJEP.

Éléments de calendrier

Les soumissionnaires proposeront un chronogramme détaillé de la mission d'animation, dans le respect des étapes exposées ci-dessus.

4. Profil du prestataire

Sont invités à présenter une offre les bureaux et consultants indépendants légalement autorisés à exercer.

Le prestataire devra présenter les caractéristiques suivantes :

- la conduite avérée de plusieurs missions d'animation de réseau et/ou d'organisation d'évènements ;
- une connaissance des enjeux et des acteurs de la solidarité internationale et de l'ECSI en particulier ;
- une bonne connaissance du cadre institutionnel et de l'environnement associatif français, en particulier les associations de solidarité internationale, d'ECSI et d'éducation populaire sera un atout ;
- une parfaite maîtrise des supports informatiques de type Word, Excel, Power Point ;
- une bonne connaissance de l'animation de réseaux collaboratifs en ligne sera un atout ;
- une grande capacité de rédaction et de synthèse ;
- des qualités de communication et de relationnel.

5. Présentation et dépôt des offres

Tout soumissionnaire intéressé par les présents TDR transmettra, **en un document unique**, une offre complète comprenant les éléments ci-après mentionnés.

5.1 Composition des offres

L'offre dans son ensemble ne dépassera pas 20 pages maximum (non comprises les annexes). Le document comprendra les éléments suivants :

- Une présentation du soumissionnaire (bureau, consultant) : présentation administrative (dénomination et contacts, siège social, enregistrement Insee/Urssaf, coordonnées bancaires, responsables...), présentation technique (cœur de métier, expériences acquises, domaines d'expertise et orientations stratégiques...) et financière (chiffre d'affaire).
- Une présentation des références du soumissionnaire dans le domaine de l'animation de réseau, de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Ces références devront être précises et datées.

- Une offre décomposée qui suivra les orientations détaillées plus haut et qui s'inscrira pleinement dans les objectifs des présents TDR. Idéalement, l'offre se présentera sous la forme d'un tableau mentionnant pour chaque mission: (1) les activités que compte mettre en place le prestataire, (2) les résultats attendus pour chacune de ces activités ainsi que (3) le mode opératoire (outils utilisés....) et (4) le calendrier prévu (nombre de jours). Par ailleurs, le soumissionnaire mettra en avant les temps de validation intermédiaires qu'il juge utiles ainsi que les temps de concertation et de mise au point avec le commanditaire.
- Une offre financière exprimée en euros, TTC, globale et détaillée. Le coût global sera formulé en chiffres et en lettres. L'offre financière détaillée sera présentée sous la forme d'un tableau budgétaire comprenant l'ensemble des postes suivants :
 - o les honoraires en euros et par consultant dans le cas où c'est une équipe qui est proposée ;
 - o les frais de déplacement envisagés (transport aller/retour) ;
 - o les éventuelles indemnités de déplacement exprimées en homme/jour ;
 - o la TVA.

Si nécessaire, une note explicative peut accompagner le budget et justifier un certain nombre de coûts prévisionnels.

5.2 Modalités de dépôt des offres

Les offres devront être transmises par voie électronique (au format PDF) au plus tard **le 01 février 2021 à midi**. Les offres déposées au-delà de ce délai seront systématiquement rejetées.

Les offres seront transmises à :

Mme Evelyne Ladet

eladet@fonjep.org

L'offre transmise par email devra être datée et signée par le responsable qualifié.

Pour tout renseignement ou toutes questions sur les présents TDR, il conviendra d'adresser un mail à Mme Evelyne Ladet. Les mails adressés devront préciser en objet la mention suivante : « *Questions sur l'animation des postes Fonjep-ECSI* ».

5.3 Calendrier prévisionnel de sélection

Etapes de la sélection

Le calendrier prévisionnel d'attribution du marché et de démarrage de la prestation est le suivant :

- Date limite de dépôt des offres : **01 février 2021 à midi**
- Analyse des offres et choix du prestataire : avant le 15 février 2021
- Contractualisation avec le prestataire : fin février 2021
- Lancement de l'animation : début mars 2021
- Organisation de la première séance de travail : avant la fin du premier semestre 2021

Principaux critères de sélection

Les offres seront analysées par le comité de pilotage du processus d'animation. L'animation se fera sur la base d'une grille contenant les volets suivants :

- conformité de l'offre administrative (légalité) ;
- expérience des experts dans le domaine de l'animation prioritairement mais aussi de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ;
- qualité et réalisme de l'offre technique comprenant l'offre méthodologique détaillée ainsi que les propositions d'orientations graphiques et rédactionnelles ;
- qualité et réalisme du chronogramme proposé ;
- qualité de l'offre financière : coût global, cohérence entre coût global et niveau de prestation, coût moyen à la journée.

Annexes

Annexe 1

APPEL A CANDIDATURES – DISPOSITIF DES POSTES FONJEP ECSI

TERMES DE RÉFÉRENCE 2021-2023

I. Présentation du FONJEP, des postes Fonjep, des postes FONJEP- ECSI

Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (**FONJEP**) est une association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1964, pour permettre la coopération entre les membres institutionnels (Etat, collectivités territoriales, leurs établissements publics) et les associations et autres organismes privés sans but lucratif concourant à la cohésion sociale. Il est cogéré par l'Etat, les collectivités et les associations. Sa mission est de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire⁷.

L'une de ses principales activités est la gestion des « **postes Fonjep** » : versement, pour le compte de ses membres institutionnels, d'aides de 7 000 € à 8 000 € annuelles, à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié. L'attribution d'un poste Fonjep agit comme un « label » qui valorise le projet mené par l'association et donne des gages sur sa stabilité, ce qui peut créer un cercle vertueux en encourageant l'appui de nouveaux financeurs et partenaires. Il contribue à la structuration du secteur et à la professionnalisation et à la pérennisation du poste.

En 2019, 6024 postes Fonjep ont été soutenus, correspondant à 51 121 275€ de subventions pour le compte de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et du Ministère de la Culture.

Le Fonjep assure également, pour le compte du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), la gestion de deux dispositifs de solidarité internationale. Les **programmes JSI et VVV/SI**, « Jeunesse, solidarité internationale » et « Ville, vie, vacances/solidarité internationale » sont destinés aux jeunes de 15 à 25 ans et permettent des rencontres interculturelles de groupes

⁷ Site du FONJEP : <https://www.fonjep.org/>

de jeunes Français et étrangers autour d'une action de développement, en France ou à l'étranger. Le **Volontariat de Solidarité Internationale** (VSI) permet à toute personne majeure sans activité professionnelle de développer des missions d'intérêt général dans les domaines de la coopération et de l'action humanitaire.

Enfin, le Fonjep gère pour le compte du MEAE et de l'Agence Française de Développement (AFD) les « postes **Fonjep-ECSI** », objet du présent appel à candidatures : dans le cadre de l'appui aux programmes d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) mis en œuvre par les organisations de la société civile (OSC), le MEAE, de 1997 à 2008, puis l'AFD depuis 2009, cofinancent des « postes FONJEP-ECSI » ouverts dans des associations loi 1901 de solidarité internationale et d'éducation populaire.

Le Fonjep assure dans ce dispositif le versement aux associations, le suivi administratif des postes et l'animation du collectif. Les décisions relatives à l'attribution des subventions (associations bénéficiaires, montant de la subvention, procédure d'attribution...) relèvent de l'AFD et du MEAE. Un comité tripartite composé de représentants du Fonjep, de l'AFD et du MEAE assure le pilotage du dispositif et de son animation.

Dans le cadre de ce dispositif général et à la demande du MEAE, l'AFD proposera à son Comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations de la société civile (Comité ONG) du 9 février 2021 la validation d'une subvention permettant le cofinancement et l'animation d'au moins 52 postes Fonjep-ECSI sur la prochaine période 2021-2023.

Un poste Fonjep-ECSI est un financement contractuel de 8500 € annuel pour une durée de trois ans, affecté à un emploi à temps plein⁸, porteur d'un programme d'ECSI cohérent. L'activité du salarié est rapportée dans le cadre d'un bilan annuel et d'un rapport final au terme de la période triennale.

Bénéficiaire d'un poste Fonjep-ECSI engage aussi à intégrer une dynamique collective, pilotée par les institutions et visant à appuyer le renforcement des capacités des actrices et acteurs de l'ECSI, le changement d'échelle de leurs pratiques et une réflexivité continue autour des stratégies, méthodes, approches et impacts des interventions. Le fonctionnement et les modalités de participation à cet espace collectif sont précisés en partie IV du présent document.

II. Enjeux et finalité des postes Fonjep-ECSI

Afin de favoriser la construction d'un monde plus juste, solidaire et durable, l'ECSI⁹ incite les citoyens à s'informer, à comprendre, et à agir, individuellement et collectivement, pour le

⁸ Le cofinancement est obligatoirement affecté à un Equivalent Temps Plein (ETP) porté par un titulaire unique.

⁹ Cf [charte Educasol](http://www.educasol.org/IMG/pdf/a4_charte_educasol_vf.pdf) : http://www.educasol.org/IMG/pdf/a4_charte_educasol_vf.pdf

changement. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie. Elle favorise l'appropriation par les citoyens des questions de solidarité, de coopération, de développement et de solidarité internationale, visant à faire comprendre et partager les réalités d'un monde de plus en plus complexe et interdépendant. Elle joue un rôle déterminant pour répondre aux grands enjeux contemporains et pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030¹⁰.

Les programmes d'ECSI éligibles aux « postes Fonjep-ECSI » sont mis en œuvre par des OSC diverses : ONG de solidarité internationale, associations d'éducation populaire, ou intervenant dans le champ de l'action sociale, de la jeunesse. Ils peuvent comprendre des actions variées : information et sensibilisation, animation et création d'outils pédagogiques, plaidoyer et influence, mobilisation citoyenne... Ils peuvent être déployés auprès de tous types de publics (jeunes et moins jeunes, en ou hors cadre scolaire, habitants de zones urbaines, rurales, périurbaines, ...) et sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer), selon le champ d'action propre à chaque structure et à son insertion dans le tissu national et local.

Une attention particulière sera portée aux associations attachées à :

- sensibiliser de nouveaux publics ou des publics spécifiques habituellement peu touchés par les programmes d'ECSI ;
- intégrer le genre dans leurs pratiques d'ECSI, au niveau des contenus thématiques et des méthodes d'animation.

L'importance de l'ECSI a été affirmée dans les conclusions du CICID (Comité Interministériel pour la Coopération internationale et le Développement) en novembre 2016, puis en février 2018. Elle également été soulignée dans la Feuille de Route de la France pour la réalisation des ODD présentée à l'ONU en septembre 2019.

L'intégration de l'ECSI dans les documents de cadrage stratégiques du MEAE et de l'AFD est reprise ci-après

Cadre logique du MEAE sur l'ECSI (mars 2019) - priorités transversales

- *Sensibilisation aux ODD en lien avec les enjeux de développement et de SI ; et leur intégration comme cadre de référence*
- *La jeunesse comme cible mais aussi comme actrice de l'ECSI en France comme à l'étranger*
- *La nécessité de parler aux moins convaincus*
- *L'association des acteurs des territoires*
- *L'ouverture aux réseaux internationaux et européens*

¹⁰ Extrait del' argumentaire commun sur l'utilité de l'ECSI – octobre 2020

Cadre d'intervention de l'AFD (OSC) 2018-2023 – extrait des objectifs pour l'ECSI :

- *Accompagner des programmes d'ECSI au plus près des territoires, y compris en Outre-mer*
- *Renouveler les approches d'ECSI :*
 - *Dimension pluri-acteurs*
 - *Innovation pédagogique*
 - *Intégration du numérique*
 - *Ouverture aux publics peu touchés et/ou moins convaincus*
 - *Suivi-évaluation et mesure des impacts*
 - *Actions d'ECSI dans les pays d'intervention avec des interactions en France*
 - *La jeunesse actrice des ODD au Nord comme au Sud*
- *Des synergies à rechercher entre les programmes d'ECSI de l'AFD et ceux des OSC*

Agenda 2030 & ECSI ¹¹

L'Agenda 2030 des Nations unies, complété par l'Accord de Paris sur le Climat, propose un cadre pour la mobilisation de la communauté internationale, des États, des collectivités territoriales, des associations, des entreprises et des citoyens. Depuis 2015, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) s'appliquent à l'ensemble des pays et des territoires et permettent de croiser des enjeux interconnectés, du local au global.

La « Feuille de route pour l'Agenda 2030 »¹², adoptée par la France en septembre 2019 témoigne du rôle central de l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), en reconnaissant, à l'instar des Nations unies, l'engagement citoyen dans le domaine du développement et de la solidarité internationale comme un « levier d'action transversal qui permet une appropriation concrète et durable des enjeux globaux et de l'Agenda 2030 » et ce :

- en faisant un enjeu central de « l'éducation et de la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable » ;
- en affirmant la nécessité d'une participation effective de l'ensemble des publics à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, via un accompagnement des « engagements citoyens » et en donnant « le pouvoir aux territoires qui se mobilisent pour un changement des comportements et des modes de faire »

¹¹ Extrait de l'argumentaire commun sur l'utilité de l'ECSI – octobre 2020 (groupe de concertation ECSI)

¹² [Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030](#), septembre 2019

III. Orientations du dispositif Fonjep-ECSI pour 2021-2023

Le dispositif des postes Fonjep-ECSI a pour objectif, dans le cadre général de l'activité du FONJEP, de soutenir de façon ciblée et coordonnée un ensemble de postes dédiés à des projets de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il s'agit de soutenir l'ECSI et son ancrage dans les territoires en permettant à des structures associatives d'accueillir et d'informer les différents publics, de contribuer à l'animation de réseaux d'acteurs et de développer des partenariats permettant de valoriser, capitaliser et renforcer les savoir-faire et expériences.

Les titulaires des postes sont spécifiquement chargés de :

- **Informer et sensibiliser les différents publics français** : mettre en œuvre des animations, des formations, répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics. De lancer, de tester et de mettre en œuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale.
- **Valoriser les actions, innover, capitaliser** : développer des savoirs faire et pratiques éducatives.
- **D'initier et développer des partenariats** régionaux, interrégionaux et internationaux en faveur de l'ECSI, élaborer des synergies avec des acteurs nationaux, plates-formes référentes d'ECSI, réseaux régionaux, acteurs du volontariat...
- **Animer les territoires** : préparer, relayer et animer des manifestations, rencontres, impliquer et mobiliser les acteurs locaux, publics et privés.

Dans le cadre du triennal 2018-2020, un accent fort a été mis, en complément du cofinancement, sur l'animation du collectif, appuyée par un prestataire externe : séminaire annuel de trois jours, webinaires trimestriels, mise en place d'une plate-forme collaborative, entretiens individuels avec les titulaires, visites des associations bénéficiaires, ... Ce volet répond aux objectifs de renforcement de compétences des titulaires, de la mutualisation et capitalisation de leurs expériences.

Pour le triennal 2021-2023, en tenant compte notamment des enseignements tirés de l'évaluation du triennal 2018-2020, les orientations suivantes sont retenues :

- Au moins 52 postes seront sélectionnés
- Le montant annuel du cofinancement versé pour chaque poste est de 8500 € (vs 8000 € en 2018-2020 et 7500 € précédemment)

- Le renforcement des actions d'animation et de mise en réseau des titulaires sera poursuivi (notamment via la plateforme collaborative et les temps collectifs)
- Au-delà du seul titulaire du poste Fonjep-ECSI, la structure bénéficiaire sera associée au dispositif (mobilisation ponctuelle des dirigeants)
- Vigilance renouvelée, au travers des OSC retenues, à couvrir, autant que possible, l'ensemble du territoire national

Ces orientations étant posées, les pouvoirs publics respecteront le pluralisme des approches, des contenus et des méthodes d'intervention proposées par les OSC.

IV. Le collectif des postes Fonjep-ECSI

La participation à des activités de formation, entre postes Fonjep-ECSI ou avec des intervenants extérieurs, et la production documentaire, à travers des bilans annuels, des fiches d'expériences, sont des conditions du financement dans le cadre de ce dispositif. Le FONJEP organise le cadre de ces activités de capitalisation en collaboration avec les titulaires de postes Fonjep-ECSI.

Chaque titulaire est tenu de participer et contribuer à la dynamique collective impulsée via le dispositif.

Cela a pour objectif de permettre le renforcement des capacités individuelles et collectives des acteurs de l'ECSI, et par là l'amélioration et le changement d'échelle de leurs interventions.

Concrètement, cela signifie de :

- Participer à des séminaires et rencontres entre postes FONJEP-ECSI (en présentiel et à distance)
- Contribuer aux échanges d'expériences, à la capitalisation, à l'interconnaissance entre postes FONJEP-ECSI à travers la participation à des entretiens, le partage de ressources, l'implication dans la plateforme collaborative, les échanges avec les nouveaux titulaires ;
- Partager au sein de sa structure (membres du CA, responsables, collègues) les réflexions menées dans le cadre du collectif.

Pour permettre le bon déroulement de cette dynamique collective, les institutions s'engagent à :

- Mettre en place une fonction support d'animation du collectif
- Maintenir et animer la plateforme web dédiée au dispositif, au sein de laquelle sont centralisés les échanges en dehors des séminaires, le partage d'informations, les documents liés au dispositif
- Soutenir, dans la mesure du possible, les initiatives venant des postes FONJEP-ECSI et qui contribuent au renforcement des capacités individuelles et collectives des titulaires pour des interventions de qualité

L'engagement requis est estimé à une dizaine de jours par an pour les titulaires et des mobilisation ponctuelles des dirigeants de l'association.

V. Eléments d'appréciation des candidatures

Les éléments suivants seront pris en compte dans l'examen des candidatures :

- La structure : statut d'association de loi 1901 ou loi 1908 (pour les départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), pas de critère de taille (budget ou effectif)
- La cohérence et la pertinence du programme d'ECSI de l'association
- La capacité du titulaire à mettre en œuvre le programme d'ECSI qui lui est confié (compétences du candidat et accompagnement/encadrement fourni par la structure employeuse)
- Poste à temps plein positionné sur un titulaire unique
- L'engagement à participer au collectif des postes
- L'engagement à produire le reporting annuel demandé
- La prise en compte du genre dans les activités d'ECSI menées par l'association

Compte tenu du grand nombre de candidatures anticipé :

- les structures qui bénéficient en direct d'une subvention de l'AFD pour un projet ou programme d'ECSI (Initiatives OSC) seront écartées de la sélection
- pour les réseaux de jeunesse et éducation populaire, une seule candidature sera retenue, soit pour la tête de réseau soit pour une entité territoriale : il est recommandé aux organisations concernées de se concerter en amont du processus de candidature

VI- Constitution du dossier

Votre dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- Un dossier de candidatures FONJEP – ECSI à compléter et à déposer en ligne ;
- La copie des statuts signés, l'organigramme daté, le rapport d'activités 2019, les comptes 2019 ;
- La copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et la copie de la publication au Journal Officiel ;
- La liste datée des membres du CA, du bureau et des principaux dirigeants, sur laquelle figure la date des dernières élections ;
- Le budget prévisionnel pour l'exercice en cours faisant apparaître le montant des aides publiques envisagées (en précisant la mention « acquis », « sollicité » ou « à solliciter ») ;
- Tout document habilitant la personne responsable de la demande de cofinancement à effectuer cette démarche au nom de l'organisme demandeur ;
- Le CV du titulaire du poste déjà sélectionné ou la fiche de poste si le recrutement est en cours

Comment candidater ?

- Toutes les informations, documents et les modalités de dépôt de l'appel à propositions 2021-2023 du dispositif des postes Fonjep-ECSI seront publiés sur le site internet du Fonjep :

<https://www.fonjep.org> > rubrique *Solidarité internationale* > *Education à la citoyenneté (ECSI)*

Modalités de dépôt : les dossiers seront à déposer **uniquement et directement en ligne**, en suivant ce lien : applications.fonjep.org

Calendrier

Période de dépôt	Du 10 novembre au 11 décembre 2020
Annnonce des résultats	31 janvier 2021*

**La subvention et la liste des associations retenues devront être validées par le comité de l'AFD spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations de la société civile (Comité ONG).*

Après le dépôt

Un comité de sélection composé par des représentants de l'AFD, le MEAE et le FONJEP analysera les candidatures. Le résultat de ce processus de sélection sera publié sur le site internet du **FONJEP**.

Annexe 2

REPERTOIRE DES ONG BENEFICIAIRES

DES POSTES Fonjep-ECSI

Triennal 2018/2020

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	NOMBRE DE POSTES	SITE WEB
CENTRAIDER	1	https://www.centraider.org/
AMSED - ASS. MIGRATION SOLIDARITE ECHANGES POUR LE DEVELOPPEMENT	1	https://www.amsed.fr/
AVENIR EN HERITAGE	1	https://avenirenheritage.com/
MAISON DES DROITS DE L'HOMME DE LIMOGES	1	https://www.mdh-limoges.org/
OCCITANIE COOPÉRATION	1	https://www.oc-cooperation.org/
GESCOD	1	https://www.gescod.org/
LIANES COOPERATION	1	https://www.lianESCOOPERATION.org/
ASMAE - ASS. SOEUR EMMANUELLE	1	https://www.asmae.fr/
BOURGOGNE FRANCHE COMTE INTERNATIONAL	1	http://www.bfc-international.org/
FDMFR 35	1	https://www.mfr.asso.fr/
ASS. COULEURS DU MONDE	1	https://www.couleursdumonde.org/
ASS. LA CASE CENTRE CULTUREL	1	http://www.lacase.org/

PAYS DE SAVOIE SOLIDAIRES	1	https://paysdesavoiesolidaires.org/
GRANDIR DIGNEMENT	1	https://www.grandirdignement.org/
ASS GAS (GROUPE D APPUI ET DE SOLIDARITE)	1	https://www.gas-asso.org/
CENTRE D'INFORMATION CORNOUAILLAIS POUR UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE	1	https://www.cidesdoc.org/
RADSI NOUVELLE AQUITAINE	1	http://www.radsi.org/
CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL	1	https://www.ciedel.org/
CONFEDERATION PAYSANNE	1	http://confederationpaysanne.fr/
LA LIGUE DE L'ENSEIGEMENT DES COTES D'ARMOR	1	https://www.laligue22.org/
DELIRES D'ENCRE	1	http://www.deliresdencre.org/
LAFI BALA	1	https://lafibala.com/
SERVICE DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	1	http://scd.asso.fr/
ASS. REG. DE MARTINIQUE DES C.E.M.E.A.	1	http://cemea.asso.fr/
E-GRAINE IDF	1	http://www.graine-idf.org/
YES AKADEMIA	1	http://yesakademia.org/
TERRITOIRES SOLIDAIRES	1	https://www.territoires-solidaires.com/
ASS. C KOI CA	1	http://jeanot.fr/
SANTE DIABETE	1	https://santediabete.org/

CENTRE MEDITERRANEEN DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE	1	http://cmca-med.org/
ADICE (ASS. DEV. INITIATIVES CITOYENNES ET EUROPÉENNES)	1	https://adice.asso.fr/
SO COOPERATION	1	https://www.socooperation.org/
U.F.C.V. COMITE DEPART. DE LA LOIRE	1	http://ufcv-loire.fr/
F.O.L. DE L'INDRE	1	https://www.laliguedelenseignement-36.fr/
M.J.C. DU VIROLOIS	1	https://www.lamaison-tourcoing.fr/
ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE	1	https://www.eedf.fr/
MAISON DES CITOYENS DU MONDE	1	http://www.mcm44.org/
MAISON DES SOLIDARITES LYON	1	http://maisondessolidarites.org/
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FED. 13	1	https://www.secourspopulaire.fr/13/
ATTAC FRANCE	1	https://france.attac.org/
CITIM	1	http://citim.fr/
ADESAF	1	https://www.adesaf.fr/
HORIZONS SOLIDAIRES	1	https://www.horizons-solidaires.org/
PAR LE MONDE	1	https://www.parlemonde.org/
CAP SOLIDARITÉS	1	https://www.capsolidarites.asso.fr/

COLLECTIF RÉGIONAL DES ORGANISATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE OCCITANIE	1	https://www.crosi.org/
ECHANGES ET PARTENARIATS	1	http://echanges-partenariats.org/
RECIDEV	1	http://www.recidev.org/
MAISON INTERNATIONALE DE RENNES	1	https://www.mir-rennes.fr/
ADOS	1	
EUROCIRCLE	1	https://eurocircle.fr/
CENTRE SOCIAL VERTPRE MEDIO	1	https://vertpre.centres-sociaux.fr/